



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 24934

## Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le problème de l'obésité infantile. La prévalence de l'obésité augmente dans tous les pays du monde et la France n'échappe pas à ce phénomène. En France, on peut estimer que la prévalence de l'obésité des enfants de 5 à 12 ans est passée de 6 % dans les années quatre-vingts à 10-12 % une quinzaine d'années plus tard. L'obésité de l'enfant est donc, sans nul doute, un problème de santé publique majeur. Un problème d'autant plus grave qu'il engendre la multiplication des troubles de la santé à l'âge adulte. Dans un contexte où de plus en plus d'enfants souffrent de surpoids, il semble important, afin d'offrir à notre jeunesse une meilleure hygiène de vie, de mettre tous les atouts de leur côté. Ainsi, il estime que des mesures pertinentes doivent être prises et des actions efficaces de santé publique complémentaires, destinées à informer et résorber ce phénomène, engagées. À ce titre, l'école peut jouer un rôle déterminant. Dès lors, il souhaite qu'elle lui indique précisément quelles mesures destinées à multiplier les facteurs de sensibilisation et à intensifier la prévention de l'obésité, notamment dans le cadre scolaire (du type mallette pédagogique), elle compte prendre.

## Texte de la réponse

L'obésité infantile est devenue un enjeu de santé publique majeur dans la plupart des pays industrialisés. On sait que l'obésité persiste à l'âge adulte chez 80 % des enfants de plus de dix ans qui en sont atteints et qu'elle augmente notamment le risque de maladies cardio-vasculaires, de diabète de type II, de cancers. Face à cette situation préoccupante, les pouvoirs publics ont lancé dès 2001 le programme national nutrition santé (PNNS) dont les objectifs ont été repris dans la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 et dans le second programme pour la période 2006-2010. L'étude nationale nutrition santé de décembre 2007, réalisée dans le cadre du PNNS, fait état de 3,5 % d'obésité et 14,3 % de surpoids chez les enfants. Comparativement aux résultats d'une étude similaire menée en 2000, une stabilité des taux chez les enfants de sept à neuf ans est à relever. Ces données sont confirmées par diverses études plus locales. Mais ces résultats masquent une situation préoccupante. D'autres études montrent que les écarts se creusent entre les catégories sociales : il y a des fois plus de risques d'être obèse pour un enfant d'ouvrier que pour un enfant de cadre. La lutte contre l'obésité infantile et le surpoids, dépendant de facteurs multiples, s'inscrit dans une démarche de prévention et d'éducation. L'apprentissage des bonnes habitudes alimentaires, qui joue un rôle déterminant et s'acquiert notamment à l'école, représente un levier d'action important car il permet de toucher les enfants issus des milieux les plus défavorisés, les plus concernés par le surpoids et l'obésité. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2005, les distributeurs automatiques de produits alimentaires ont été supprimés dans les établissements scolaires. Une circulaire du ministère chargé de l'éducation nationale demande la suppression de la collation matinale systématique dans les écoles. Une des mesures PNNS 2 en matière de restauration scolaire concerne l'édiction d'un texte juridique plus contraignant que la circulaire du 25 juin 2001 actuellement en vigueur, relative à la composition des repas servis en restauration scolaire. Les modalités de sa mise en oeuvre sont actuellement à l'étude et devraient être effectives d'ici à la rentrée scolaire 2009. Les administrations chargées de l'enseignement scolaire, de l'agriculture et de la santé ont également élaboré un dossier d'information intitulé

« Nutrition à l'école » destiné à l'ensemble des établissements scolaires de France, dossier qui leur sera prochainement adressé. L'un de ses objectifs est d'insister sur la cohérence de l'action à mener au sein de ces établissements en matière d'outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants, d'offre alimentaire, de dépistage de troubles nutritionnels par les services de santé scolaire. Ce dossier, qui sera disponible sur les sites internet des trois ministères, s'inscrit dans la démarche globale du PNNS, en rassemblant dans un même document les orientations relatives à la question nutritionnelle en établissement scolaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24934

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(e)s

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 10 février 2009

**Question publiée le :** 10 juin 2008, page 4849

**Réponse publiée le :** 17 février 2009, page 1635